



Stop à la répression de la contestation de la politique du gouvernement

L'Assemblée nationale vient d'adopter la proposition de loi visant à lutter contre l'antisémitisme dans l'Enseignement supérieur. Cette loi, au delà d'être largement insuffisante pour permettre réellement de lutter contre la discrimination systémique qu'est l'antisémitisme, n'est qu'un prétexte pour **renforcer l'arsenal législatif permettant de réprimer toute forme de contestation étudiante.**

Dans ce contexte, l'UNEF a annoncé porter plainte contre l'université de Nanterre qui a utilisé des méthodes illégales de surveillance et de répression syndicale envers notre section locale.

Avec cette nouvelle loi, désormais, un·e étudiante s'étant opposé·e aux coupes budgétaires dans son université, ou ayant participé à une manifestation dans la rue pour la paix au Proche-Orient, pourra **être sanctionné·e pour "avoir porté atteinte à la réputation de son établissement"**. Ces méthodes répressives sont scandaleuses.

La lutte contre toute forme de discriminations mérite un travail sérieux ainsi que de réelles mesures permettant de mener le combat dans l'ensemble de notre société.

L'UNEF appelle les étudiant·e·s à continuer la mobilisation contre toute forme de répression et de musèlement de la contestation de ce gouvernement.

L'urgence est à la reconnaissance du syndicalisme étudiant afin que les libertés syndicales puissent être respectées et protégées.